



AVIS DE COURSE PRINCE NOIR

Club Nautique Bourquais

Grade : 5 B - Championnat de l'estuaire - épreuve 6

Date : 30 mai 2026

Lieu : Dordogne/ Estuaire de la Gironde

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à la guerre en Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*.

1.2 - les prescriptions nationales

1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

1.5 - les règlements fédéraux

1.6 - Les règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2026

1.8 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles sur le site du club: www.bourg-voile.com. Elles seront adressés aux délégués des clubs de l'estuaire de la Gironde et affichées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'informations sera consultable au bureau du CNB et/ou sur le bateau Comité de Courses (lieu d'émargement)

3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Le comité de course sera en veille sur le canal VHF 72 et pourra communiquer si besoin.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

4.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6 net.

	HABITABLES	
Flottes	Classes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	> 13,5 et < 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	≥ 20,5 et <33

4.3

Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque membre concurrent majeur de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile 2026, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant" valide

b. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile 2026:

la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

Soit une licence temporaire qui pourra être délivrée jusqu'au 27 mai 2026 18h, règlement effectué (26€/jour) auprès du trésorier Philippe GOSMAT (06 15 23 69 24)

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating, valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4.4 INSCRIPTION

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, à secretaire@bourg-voile.com avant le 27 mai 2026, 18h

DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants : NEANT

PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 30 Mai 8h30 - 10h

8.2 Nombre de courses:

Groupes 1, 3 et 5: 1 à 2 course(s)

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course du 30 Mai est prévue à **10h30**

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

11 LIEU

11.1 Le départ se fera de Bourg en Gironde, et l'arrivée également à l'issue de la course.

11.2 L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 Horaire des marées:

Le samedi 30 Mai 2026:

BOURG: Haute Mer à 7h14 et 19h28, coefficient 70

PAUILLAC: Basse Mer à 13h18

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les *Groupe 1/3/5*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Le système de classement est le suivant :

1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à *plus de* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *le système temps sur temps, sur la Base OSIRIS avec CVL.*

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *un pavillon de la FFV ou du CNB*

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- - Une VHF
- - Un couteau
- - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que

le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont :

- au Port de Bourg en Gironde jusqu'au samedi 30/05, contacter :

Eric LATOUCHE: 06 72 14 56 54

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

La Remise des Prix, et la proclamation des résultats seront faites au club-house du CNB à BOURG le samedi 30 mai 2026 à 19h

Un repas sera organisé après 19h, menu:

- entrées variées
- cassoulet toulousain
- fromage / dessert

Prix: 15€ à réserver auprès du trésorier Philippe GOSMAT (06 15 23 69 24)

Attention: **Date limite d'inscription au repas: le mardi 26 mai 2026**

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Eric LATOUCHE: 06 72 14 56 54

Michel NARBAIS : 06 43 18 92 09

ANNEXE ZONE DE COURSE

